

Image not found or type unknown



Enfant sous tutelle mais bientôt majeur?

Par **doudzy17**, le **03/06/2012** à **12:16**

Bonjour,rrrnJe viens a vous car je suis tutrice de ma petite soeur depuis le décès de mes parents. Elle va bientôt être majeure, donc la tutelle n'existera plus. En revanche, elle est etudiante et vit toujours à ma charge. Vais-je conserver mes droits à la CAF ainsi que la rente education ?rrrnVeuillez m'éclairer car je me pose beaucoup de questions.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.